

Chantiers nature de bénévoles-volontaires

Métiers et formation



2.8 - Aspect financier

[Budget prévisionnel](#)

[Aides disponibles](#)

[Dispositions fiscales concernant les bénévoles](#)

[Suivi comptable](#)

[Dossier de financement et partenariat - Plan type](#)

Un chantier répond à des objectifs multiples au sein duquel les financeurs ont des motivations différentes. Etablir un partenariat financier équilibré et bien réparti entre plusieurs structures permet d'éviter que l'une d'entre-elles fasse passer ses intérêts particuliers avant ceux du projet collectif.

2.8.1 Budget prévisionnel

8.1 Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Vie collective Hébergement, nourriture Matériel cuisine et ménage Location minibus, essence Frais de déplacement (liés à la préparation, aux visites de sites et pendant le chantier) Activités de loisirs Organisation d'une soirée... Autres		Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Commune Agence de l'eau Fondation Entreprise Inscription des bénévoles frais d'adhésion / inscription frais de séjour Fonds propres (autofinancement) Bénévolat valorisé	
Encadrement / animation Salaire de l'encadrant technique Salaire de l'animateur Autres salaires Autres		Remarque Faire apparaître pour chaque financeur le distinguo : - subvention - mise à disposition	
Liées aux travaux Achat d'outils Achat petit outillage Location "grosses machines" Achat matériel de sécurité (gants, trousse de secours...) Achats matériaux Sous-traitance en amont (travaux ou étude) Autres			
Frais de fonctionnement Courriers, téléphone, photocopies Communication Assurance Salaire du porteur de projet Autres salaires (secrétaire, comptable...) Autres			
Bénévolat valorisé			
TOTAL		TOTAL	

Se rapprocher des services instructeurs pour connaître les modalités précises, calendriers de dépôts des dossiers et récupérer, le cas échéant, des "imprimés type".

2.8.2 Aides disponibles

8.2 Aides disponibles	
Etat	Dispositif interministériel "chantier de jeunes bénévoles" (Instruction n°97-158 du 22 octobre 1997 4p. - cf. site internet de Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche) Conseils, aide à la formation et financements – Co-instruction DRDJS, DIREN, DRAC, DRASS Politiques éducatives territoriales : Contrat Educatif Local (CEL) - contact DDJS. Dispositif de prévention : Ville Vie Vacances (VVV) - contact DDASS.
Fonds européens	FEDER Document Unique de Programmation (Objectifs 1 et 2) – contact SGAR / DIREN. Programme Interreg – contact Conseil Régional / DIREN. LEADER * A condition que le projet soit dans un périmètre couvert par ce type de programme – contact SGAR.
Conseils Régionaux et Généraux	Il n'existe pas d'harmonie entre les territoires. Les lignes budgétaires sont multiples et peuvent prendre différentes appellations : spécifique au dispositif "chantiers de jeunes", relative à une thématique (protection de l'environnement ou gestion des milieux), liée aux associations (activités ou fonctionnement) ou encore relative aux activités en faveur de la jeunesse.
Agence de l'Eau	Les Agences de l'Eau peuvent être sollicitées si la thématique du chantier est en rapport avec l'eau (restauration de berges, entretien de roseières ou de tourbières...).
CAF	Aide financière pour l'hébergement. Contrat Temps Libre.
Programme européen JEUNESSE	Organisation d'échanges de groupes de jeunes de 15 à 25 ans, pour des séjours de 6 à 21 jours, dans le cadre de partenariats transnationaux, parmi lesquels le chantier nature (coordination française : INJEPI).
Les Fondations ou entreprises	ADMICAL (fédération de fondations) - Fondation de France – Lion's club et Rotary club - Solliciter spontanément différentes fondations ou des entreprises. - Répondre à un appel à projet.
Communes ou structures intercommunales	Les communes sur lesquelles les chantiers se déroulent peuvent participer financièrement ou sous d'autres formes : mise à disposition d'un hébergement ou d'une salle communale, prêt de matériel, achat de matériaux...
Participation des bénévoles	Elle permet de couvrir quelques dépenses mais reste plus symbolique que nécessaire.
Fonds propres	Le maître d'ouvrage apporte généralement une part d'autofinancement.

2.8.3 Dispositions fiscales concernant les bénévoles

Il existe deux possibilités permettant aux bénévoles de déduire ou de récupérer des dépenses engagées au bénéfice d'une association.

Le remboursement de frais des bénévoles

Un bénévole ne doit pas s'enrichir dans le cadre de ses activités associatives. Mais il peut être remboursé des frais qu'il a engagés au cours de sa mission. Ces remboursements ne sont pas imposables. Les frais doivent être réels et justifiés.

Un abandon de remboursement est considéré comme un don

Pour les frais engagés mais non remboursés par l'association, la loi de finance rectificative du 6 juillet 2000 prévoit que ces frais engagés ouvrent droit à une réduction d'impôts pour le bénévole, puisque cet abandon de remboursement de frais s'interprète comme une contribution volontaire de donateur faite à l'association.

Trois conditions sont nécessaires :

- les frais doivent avoir été engagés strictement en vue de la réalisation de l'objet social d'une oeuvre ou d'un organisme d'intérêt général
- ils doivent être justifiés (billet de train, facture, reçu...)
- chaque pièce doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement
- les bénévoles ayant utilisé leur véhicule à moteur pour les besoins de l'association bénéficient d'un barème unique de remboursement des frais,
- le bénévole contribuable doit avoir expressément renoncé à leur remboursement (renonciation par écrit : "je soussigné - nom et prénom de l'intéressé - certifie renoncer au remboursement des frais ci-joints et les laisser à l'association en tant que don") et l'association doit émettre un reçu fiscal du montant des remboursements abandonnés.

Cette disposition s'applique à tous les bénévoles, quel que soit le secteur d'intervention de leur association. Les limites de déductibilité sont les mêmes que celles prévues pour les dons. Le montant de la réduction est de 50 % des frais engagés dans la limite de 10 % de son revenu imposable.

2.8.4 Suivi comptable

Mettre en place un outil de suivi global

Tout au long du projet, différentes personnes interviennent dans le financement et la comptabilité, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes.

- Avant le chantier : dépenses (communication, acomptes pour le gîte, achat de matériaux...) et recettes (subventions, inscriptions des bénévoles...).
- Pendant le chantier: suivi des dépenses courantes.
- Après le chantier: solde des subventions, factures à régler.

Consigner les dépenses

En phase de préparation et pendant le déroulement du chantier, il est indispensable de consigner toutes les dépenses pour effectuer en fin de projet. le bilan financier.

Aspects pratiques

- Ouverture des comptes chez les commerçants afin de régler en fin de séjour.

- Désigner une personne responsable de la caisse.

- Prévoir des liquidités.

- Choisir les moyens de paiement appropriés aux différentes dépenses.

- Suivi des dépenses du chantier: un simple tableau (cf. ci-dessous) permet d'enregistrer les dépenses réalisées pendant le séjour et de noter leur affectation précise.

Date	Objet	Fournisseur	Montant	Carte de crédit	Chèque	Liquide	Demande de remboursement (oui/non)

2.8.5 Dossier de financement et partenariat - Plan type

8.5 Dossier de financement et partenariat - Plan type	
Intitulé	Commentaires
Résumé du projet	Reprendre les principaux éléments présentés dans le dossier : pourquoi, quand, où, comment, avec qui...
Présentation de la structure	Nom, coordonnées, contact, activités
Personne référente	Nom, coordonnées, qualifications, expérience
Présentation du site d'intervention	Nom, localisation, type de milieu, historique, gestion en cours...
Public ciblé	Personnes âgées, jeunes, tout public, internationaux...
Objectif	Pour l'organisateur et pour les bénévoles : travaux, rencontres, vie de groupe, éducation, communication...
Déroulement du chantier	Planning global du chantier, rythmes de travail / loisirs / repos, organisation de la vie quotidienne
Déroulement des travaux	Descriptif des tâches à réaliser et organisation du travail sur le site
Encadrement	Nombre et qualification des animateurs et intervenants extérieurs
Animation	Loisirs, sorties et activités prévues
Partenariat	Présenter chaque partenaire, le contact, les lettres d'engagement ou conventions, la manière dont chacun s'investit et comment il sera impliqué et tenu au courant de l'évolution du projet
Communication	Actions envisagées pour faire connaître le chantier et valoriser les partenaires
Budget	Réaliste et équilibré
Annexe	Pour compléter le dossier si nécessaire (plaque, bulletin d'inscription, articles de presse...)

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB